

Primæ lineæ Juris Ecclesiastici. Autore Francisco Geörgio Ditterich, Juris Can. in cath. Argentoratensium universitate prof. pub. & ordin. sup. curiæ Alfatiaë advocato, Ser. Princip. Salm-Salmenfis regnantis consiliario aulico. Argentinaë, typis Levrault 1778, 1 vol. in-8<sup>o</sup> de 460 pages. Se trouve chez l'imprimeur de ce journal.

Ces principes du droit canon n'ont pas l'air de sécheresse & d'aridité, qui regnent ordinairement dans les livres élémentaires; l'auteur leur a donné un développement suffisant pour les faire lire avec intérêt. L'histoire qu'il y a adroitement mêlée & qui en fait un composé très-bien assorti de faits & de droit, attache singulièrement le lecteur attentif & l'éclaire sur l'origine & le fondement de plusieurs loix, dont on ne connoit ordinairement que l'expression & l'effet. Quoique les vues de M<sup>r</sup>. Ditterich se portent directement sur la jurisprudence canonique reçue en Allemagne, elles embrassent également celles des autres pays & sur-tout de la France, par les exceptions qu'il a soin de faire lorsqu'il y a quelque différence entre le droit germanique & le leur.

L'édition est belle & exécutée avec soin. Il y a néanmoins certaines manières d'écrire, certaines abréviations qui embarrassent à la première vue, p. ex. *S. Pontifex*, ce qu'on